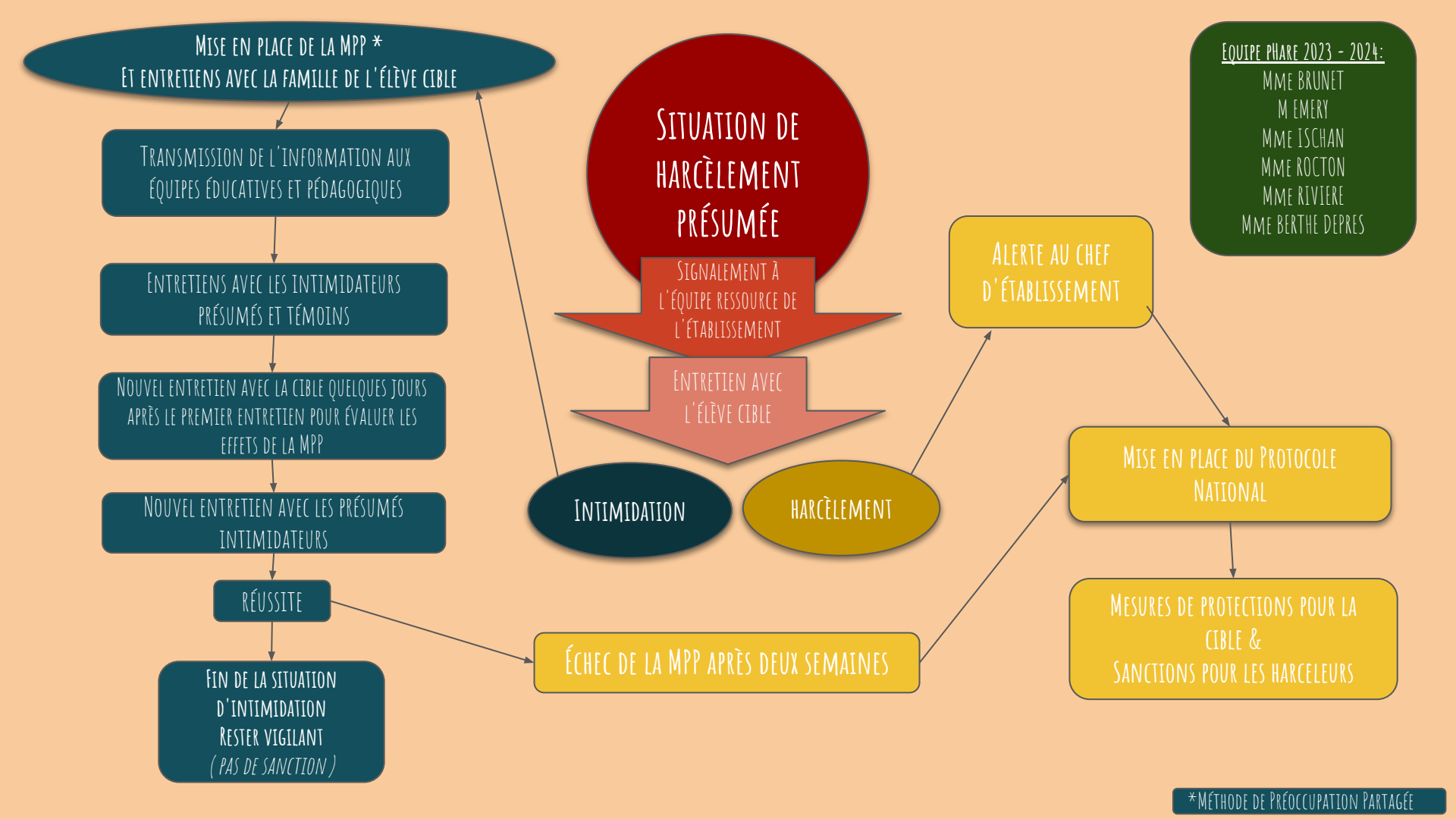
Mise en place de la MPP *
Et entretiens avec la famille de l'élève cible
Transmission de l'information aux équipes éducatives et pédagogiques
Entretiens avec les intimidateurs présumés et témoins
Nouvel entretien avec la cible quelques jours après le premier entretien pour évaluer les effets de la MPP
Nouvel entretien avec les présumés intimidateurs
Réussite
Fin de la situation d'intimidation
Rester vigilant
(pas de sanction)
Situation de harcèlement présumée
Signalement à l'équipe ressource de l'établissement
Entretien avec l'élève cible
Intimidation
harcèlement
Échec de la MPP après deux semaines
Alerte au chef d'établissement
Mise en place du Protocole National
Mesures de protections pour la cible &
Sanctions pour les harceleurs
Equipe phare 2023 - 2024:
Mme Brunet
M Emery
Mme Ischan
Mme Rocton
Mme Riviere
Mme Berthe Depres
*Méthode de Préoccupation Partagée